

2.	
Quartier général de l'armée	1,925
Région de l'Est	1,081
Région de Québec	2,096
Région centrale	5,203
Région des Prairies	2,093
Région de l'Ouest	2,798
Services et cours spéciaux	213
Total	15,409

LE CHANGE ÉTRANGER—LA VALEUR EN DOLLARS
DE NOS EXPORTATIONS, SOUS FORME D'AIDE
MUTUELLE, ETC.

M. DIEFENBAKER :

1. Quelle est la valeur proportionnelle des dollars américains inclus dans les produits que le Canada, jusqu'au 31 décembre 1947, a exportés au Royaume-Uni et aux pays européens, sous forme d'aide mutuelle, de dons ou de prêts?

2. Au 31 décembre 1947, quelle somme de dollars américains avait-on recouvrée par suite de ces exportations?

3. Le Gouvernement se propose-t-il, et pour combien de temps, de maintenir sous forme d'aide mutuelle, de don ou de prêt, ses exportations, à l'étranger, de produits à teneur de dollars américains, sans obtenir le paiement de la valeur proportionnelle de ces dollars?

M. MAYHEW :

1. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'établir la valeur proportionnelle des dollars américains inclus dans les produits que le Canada a exportés au Royaume-Uni et aux pays européens, sous forme d'aide mutuelle, de dons ou de prêts, au cours des quelques années passées.

2. Nous ne comprenons pas très bien ce qu'on entend par somme de dollars américains recouvrée par suite de ces exportations. C'est vrai, toutefois, qu'une somme considérable d'or et de dollars américains a été reçue des pays dont il est ici question au cours de la période mentionnée. Voici un état des montants d'or et de dollars américains reçus du Royaume-Uni de 1942 à 1947 :

Année	Equivalent en dollars canadiens (en millions)
1942	23
1943	143
1944	55
1945	33
1946	150
1947	505

Tous les pays à qui nous avons accordé des crédits sous l'empire de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, sont tenus, sauf un, de payer en or ou dollars américains une partie de leurs achats au Canada. Les détails sont inclus dans les divers rapports annuels présentés au Parlement sous l'empire de la

[M. Lapointe.]

partie II de cette loi. Voici les sommes reçues en dollars américains et en devises négociables des pays européens à qui nous avons consenti des crédits à l'exportation :

Année	Equivalent en dollars canadiens (en millions)
1945	70.4
1946	44.2
1947 (données préliminaires) ..	86.5

3. Aucune assistance sous forme d'aide mutuelle, de don ou de prêt ne peut être accordée à un pays sans l'autorisation du Parlement. Il n'existe pas de nouvelle loi qui autorise l'octroi de secours à quelque pays que ce soit, exception faite du crédit de 20 millions de dollars à titre de secours consécutifs à l'UNRRA et l'apport financier du Canada à certains organismes de l'ONU. Du prêt consenti à la Grande-Bretagne il ne reste à celle-ci que la somme de 246 millions et demi de dollars et, comme on l'a déjà annoncé, les dispositions actuellement prises consisteront à utiliser ce crédit jusqu'à concurrence de 45 millions de dollars durant le premier trimestre de 1948. A l'égard des crédits à l'exportation accordés aux autres pays européens, il reste encore à ceux-ci la somme de 103 millions. Dans le cas de plusieurs pays emprunteurs disposant encore de forts montants à leur crédit, des dispositions ont été prises dans les derniers mois de 1947 de manière à payer en or ou en dollars américains autant que possible de leurs achats faits au Canada à même ce crédit. Certaines denrées ou catégories de denrées ne pourront être vendues pour fins d'exportation qu'en retour de dollars américains ou leur équivalent.

LA MARINE ROYALE CANADIENNE

M. FULTON :

1. a) Quels sont les effectifs autorisés de la Marine royale canadienne active? Des règlements ou ordonnances ont-ils modifié ces effectifs et, dans le cas de l'affirmative, quel en a été le résultat? b) Quels sont, présentement, les effectifs réels de tous grades de la Marine royale canadienne active?

2. Quelle est, par division, la répartition du personnel faisant présentement partie des effectifs?

3. Sur le personnel relevant de chaque division, combien, par division, appartiennent a) aux forces effectives de combat, b) aux forces administratives, de service et de bureau?

4. a) Quels sont les effectifs présentement autorisés d'officiers et de matelots, respectivement, sur les navires en service de la Marine royale canadienne (en donnant les noms de ces navires)? b) Quel est le nombre réel du personnel faisant présentement partie des effectifs sur les navires en service?